

Un certificat interbranche reconnu au niveau national

Ouvert à tous les salariés et demandeurs d'emploi, CléA atteste la maîtrise de 7 domaines professionnelles clés :



1 La communication en français.



2 L'utilisation des règles de base de calcul et de raisonnement mathématique.



3 L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.



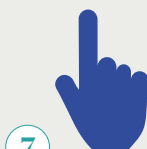
4 L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe.



5 L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel.



6 La capacité à apprendre tout au long de la vie.



7 Le maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Source : étude sur le PTP

Les atouts de CléA

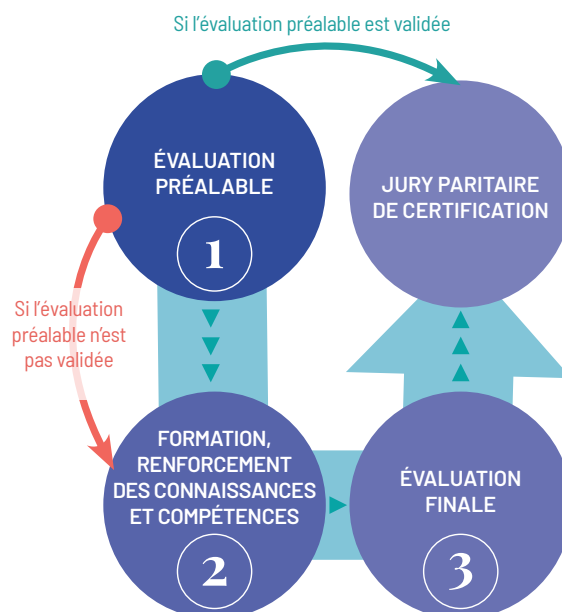
« **Valoriser** mes connaissances et compétences »



« **Gagner** en confiance et en autonomie »

« **Obtenir** une certification reconnue sur le marché du travail »

Une démarche en 3 étapes



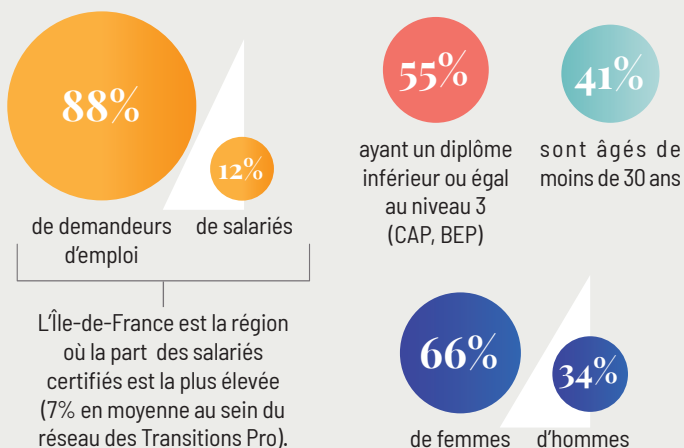
Un déploiement assuré par les Transitions Pro

Mandaté par Certif'Pro, Transitions Pro Île-de-France poursuit 4 missions :

- Instruire les dossiers déposés par les candidats
- Organiser mensuellement les jurys
- Délivrer la certification
- Promouvoir CléA auprès des actifs, des entreprises, des prescripteurs et des financeurs

— Qui sont les candidats certifiés ? —

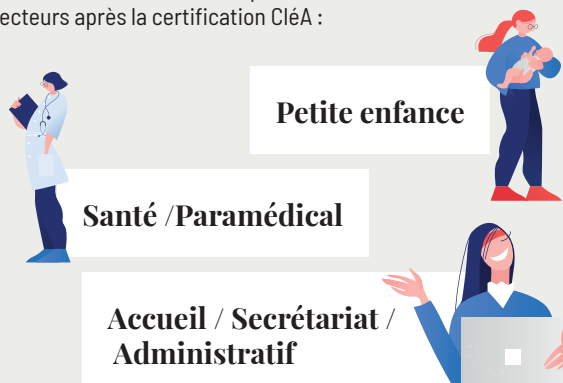
1 802 candidats certifiés (+79% par rapport à 2020), dont :



35% des candidats ont obtenu CléA dès l'évaluation préalable. Les 65% restant se sont vu proposer un parcours de formation personnalisé.

Et après CléA ?

En 2021, les demandeurs d'emploi visaient essentiellement 3 secteurs après la certification CléA :



Quant aux salariés, ils privilégiaient le domaine du transport ou celui de l'accueil, secrétariat et administratif

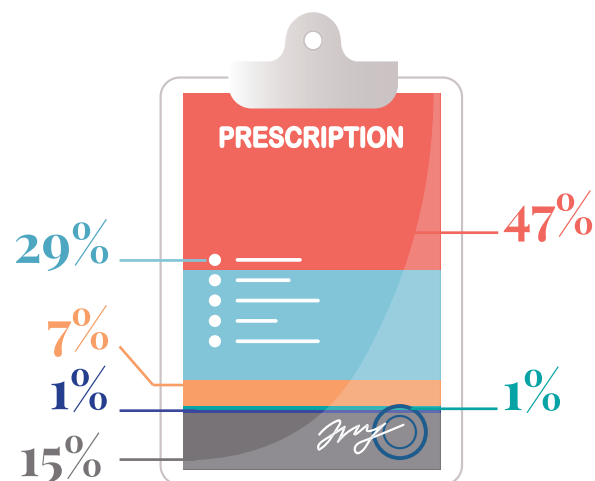
Pour en savoir plus, consultez l'étude CléA « Témoignages et bilan 2021 »

Quelles sont les principales actions conduites par Transitions Pro Île-de-France ?

- Actions de communication (études)
- Animation du réseau des organismes évaluateurs habilités par Certif'Pro
- Conventions de partenariat avec les prescripteurs et financeurs (OPCO, opérateurs CEP)
- Actions spécifiques en direction des entreprises, branches, fédérations et CSE (webinaires, sessions d'information...)

— Qui sont les principaux prescripteurs et financeurs ? —

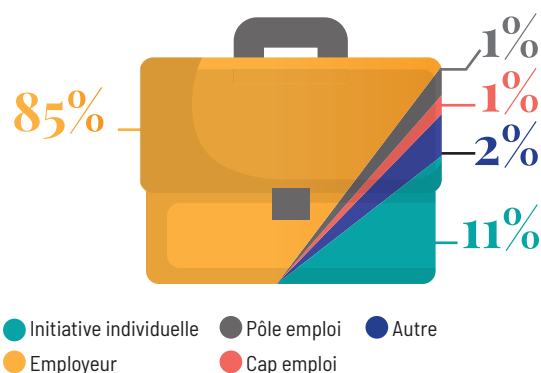
Pôle emploi, principal prescripteur pour le public demandeur d'emploi



PRESCRIPTEURS

- Initiative individuelle
- Missions locales
- PLIE
- Pôle emploi
- Cap emploi
- Autre

L'employeur, principal prescripteur pour le public salarié



Pôle emploi et l'employeur sont également les 1^{ers} financeurs du dispositif